Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/06/2024 - 3019 - 2023 B 01180 - 982 518 425 - ABELIA INVEST

ABELIA INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Parc d'Activités de Laurade, 13103 ST ETIENNE DU GRES
982 518 425 RCS TARASCON

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

CERTIFIES CONFORMES
Le Président
Thierry BODARD



Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023
Capital souscrit non appelé			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances, acomptes sur immo. incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel, outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations par mise en équivalence			
Autres participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE			
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières, approvisionnements			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CREANCES			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé, non versé			
DIVERS			
Valeurs mobilières de placement			
(dont actions propres :)			
Disponibilités	10 000		10 000
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance			
ACTIF CIRCULANT	**10 000**		**10 000**
Frais d'émission d'emprunts à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	**10 000**		**10 000**

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Rubriques			31/12/2023
Capital social ou individuel	(dont versé :	10 000)	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)	
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)	
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES			**10 000**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES			
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL			**10 000**

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION			
RESULTAT D'EXPLOITATION			
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Rubriques	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	
Impôts sur les bénéfices	
TOTAL DES PRODUITS	
TOTAL DES CHARGES	
BENEFICE OU PERTE	

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Annexe

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES
AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société ABELIA INVEST a été immatriculée le 11/12/2023. Le premier exercice commence le jour de l'immatriculation et finit le 31/12/2023.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n°2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

ABELIA INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Parc d'Activités de Laurade, 13103 ST ETIENNE DU GRES
982 518 425 RCS TARASCON

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 05 AVRIL 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique constate qu'il n'y a pas lieu d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ce dernier ne présentant ni bénéfice, ni perte.

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 10 000,00 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société, s'agissant de son premier exercice social.

Certifiée conforme
Le Président
Thierry BODARD

ABELIA INVEST

SASU au capital de 10 000 €
Siège social : Parc d'activité de Laurade
13103 ST ETIENNE DU GRÈS
RCS TARASCON 982 518 425

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société ABELIA INVEST,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABELIA INVEST relatifs à l'exercice de 21 jours clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 11 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ABELIA INVEST ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, le 04 avril 2024.

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire aux Comptes

Louis MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

ABELIA INVEST

PA DE LAURADE

13103 ST-ETIENNE-DU-GRES

Comptes annuels au 31/12/2023

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Comptes annuels

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	10 000		10 000	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**10 000**		**10 000**	
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**10 000**		**10 000**	

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Bilan - Passif

Rubriques			31/12/2023
Capital social ou individuel	(dont versé :	10 000)	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)	
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)	
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES			**10 000**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES			
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL			**10 000**

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION			
RESULTAT D'EXPLOITATION			
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Rubriques	31/12/2023	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES		
BENEFICE OU PERTE		

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Annexe

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES
AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société ABELIA INVEST a été immatriculée le 11/12/2023. Le premier exercice commence le jour de l'immatriculation et finit le 31/12/2023.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n°2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZ ARES AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes